



## Non paiement des charges de copropriété

Par **seuzarm**, le **19/02/2016 à 12:03**

bonjour, rn je n'ai plus les moyens de payer les charges de copropriété (appartement hérité); ET je n'arrive pas à vendre rn (justement à cause des charges trop élevées); rn jusqu'où peuvent aller les conséquences rn merci de votre réponse

Par **amajuris**, le **19/02/2016 à 12:10**

bonjour, rn vous pouvez consulter ce lien sur la procédure de recouvrement des charges impayées de copropriété. rn cela peut aller jusqu'à la saisie immobilière et à la vente aux enchères de votre bien. rn <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2603> rn salutations

Par **seuzarm**, le **19/02/2016 à 12:30**

merci amajuris!